



Syndicat intercommunal pour l'Assainissement de la Plaine de l'Isle-Adam

Mesdames, Messieurs les délégués du SIAPIA,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Comité Syndical le :

**Jeudi 10 Septembre 2026
à 18h00
Au Groupement de Services Publics
1 avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam**

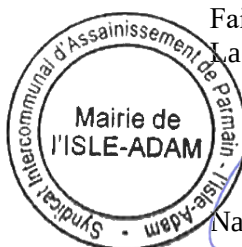
L'ordre du jour sera le suivant :

- I- Désignation du secrétaire de séance :
- II- Lecture du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 :
- III- Compte-rendu des décisions de la Présidente :
- IV- 202^{ème} opération du SIAPIA - avenant n°2
- V- 202^{ème} opération du SIAPIA - avenant n°3
- VI- Avenant n°1 à la convention de reversement de la redevance assainissement de la zone des trente
- VII- Convention de mise à disposition des équipements nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement entre le SIAPIA et la commune de Champagne-sur-Oise
- VIII- Convention de mise à disposition des équipements nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement entre le SIAPIA et la commune de Nerville-la-Forêt
- IX- Convention de mise à disposition des équipements nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement entre le SIAPIA et la commune de Presles
- X- 164^{ème} opération du SIAPIA – application des pénalités
- XI- Décision modificative n°2 à apporter au Budget Primitif 2026
- XII- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement – exercice 2025
- XIII- Contrat d'assurance groupe statutaire du CIG Grande Couronne de la Région Ile-de-France 2027-2030
- XIV- CNAS – Désignation d'un délégué élu pour le mandat 2026-2032
- XV- Contrôle des installations d'assainissement des locaux professionnels – changement d'activité
- XVI- Zone de l'assainissement autonome – données des recensements
- XVII- Point sur les travaux
- XVIII- Questions diverses

Comptant sur votre présence et avec mes remerciements, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à L'Isle-Adam, le 3 septembre 2026.

La Présidente du SIAPIA,



Nadine CALVES.

P.S. : Si vous ne pouvez être présent(e) à cette réunion, il vous appartient de transmettre à votre suppléant cette convocation.